

Compte-rendu du conseil de l'ED du 30 Mars 2017

Membres présents : Asseum Sonia, Béchet Frédéric, Daniel Marc, Dijols Sarah, Godard Emmanuel, Herbin Raphaèle, Liandrat Jacques, Michalon Olivier, Mossé Brigitte, Ouladsine Mustapha, Pichon Anne, Pinaton Jacques, Ralaivola Liva.

1. Approbation du PV du 23/11/2016

2. Informations générales

- Du nouveau sur la formation continue, les procédures devraient être harmonisées et plus claires.
- La tournée Pi a eu lieu au Silo le 16 mars 2017.
- Nouvelle page web de l'ED : <http://ecole-doctorale-184.univ-amu.fr/fr>
- Subvention de 1000 euros accordée à l'ECM et 500 euros au CEA pour l'organisation de diverses journées ouvertes aux doctorants.
- Prix de thèse amu 2016 : les DU sont invités à faire remonter 4 dossiers au total pour le 27 avril, l'ED devra transmettre au plus deux dossiers avec argumentaire avant le 9 mai. Consultation du conseil par mail.
- Financement des doctorants de 4ème année : les directeurs de thèse doivent d'en soucier. Merci aux DU de faire passer le message.

3. Organisation des auditions pour les candidats aux contrats doctoraux Labex et ED

Les auditions labEx/ED auront lieu les 15 et 16 juin, la réunion de classement aura lieu le 29 juin à 14H, dans les deux cas dans la grande salle de la FRIIAM. Les membres du conseil de l'ED et ceux du directoire du labEx seront sollicités pour désigner des personnes qui s'engagent à participer à toutes les auditions afin d'assurer que le quorum (2 représentants de l'I2M, 2 représentants du LIF-LSIS, 1 représentant de l'ED et 1 représentant du Labex) est atteint.

4. Classement des demandes de contrats doctoraux InterED

Il y a cette année 4 dossiers dans lesquels notre ED est ED principale et 6 dossiers dans lesquels elle est secondaire. Pour mémoire l'an dernier 2+5 dossiers avaient été déposés pour notre ED. Le collège doctoral a reçu au total 65 dossiers. Le conseil sélectionne et transmet au collège doctoral deux dossiers dans laquelle notre ED est ED principale et deux dossiers dans lesquels elle est secondaire.

5. **Mise en place des comités de suivi de thèse**

Le nouveau décret régulant les études doctorales nous oblige à revoir les modalités de suivi de thèse. Désormais dès sa première inscription tout doctorant bénéficiera d'un comité suivi. Celui-ci sera constitué de deux personnes non impliquées dans les travaux de recherche du doctorant, la première sera un spécialiste du domaine, qui pourra être choisi hors AMU si nécessaire, la seconde sera un membre du laboratoire. Dans le cas particulier des CIFRE le comité peut comprendre un industriel. Ce comité sera désigné par l'école doctorale sur proposition du directeur de thèse.

Le suivi de thèse est annuel et mis en œuvre selon les modalités suivantes : 1ère et 3ème année, suivi assuré par le comité de suivi ; 2ème année, suivi assuré par les laboratoires avec exposé scientifique des doctorants et la participation des comités de suivi ; 4ème année (si nécessaire), suivi assuré par l'école doctorale comme c'est fait actuellement. A tout moment le comité de suivi, ainsi que l'école doctorale, peuvent être sollicités par le doctorant et/ou son directeur. Chaque année le suivi de thèse fait l'objet d'un compte-rendu écrit qui est transmis à l'ED.

Afin de pouvoir effectuer la transition entre les modalités actuelles et ces modalités, nous proposons que ce printemps soient désignés des comités de suivi pour tous les doctorants de 1ère et 2ème année. Cela permettra de mettre en œuvre le suivi de 1ère année (nouveau pour nous) dès cette année, et d'entrer dans la procédure de routine dès la rentrée prochaine.

6. **Composition du prochain conseil de l'ED**

Pour être en accord avec le nouveau décret il est proposé que la composition du prochain conseil de l'ED soit la suivante :

13 internes (4+4 représentants de la gouvernance des labos et représentants des EC, 1 représentant de la frumam, 1 représentant de la friiam, 1 représentant de l'ecm, 2 personnels administratifs) ; 4 doctorants élus (2 par labo) ; 4 extérieurs ; soit au total 21 membres.

Le conseil sera renouvelé dès que nous connaîtrons les consignes de l'établissement.

7. **Modifications à apporter au règlement intérieur**

Le règlement intérieur va être révisé, notamment pour prendre en compte le nouveau décret, le suivi de thèse et le nouvelle compo-

tion du conseil. La direction de l'ED va préparer le document et le soumettre au conseil pour approbation par voie électronique.

Compte-rendu du conseil de l'ED du 29 Juin 2017

Membres présents : Sonia Asseum, Marc Daniel, Emmanuel Godard, Pierre Mathieu, Olivier Michalon, Brigitte Mossé, Anne Pichon, Mustapha Ouladsine, Jacques Pinaton, Liva Ralaivola.

Membres excusés : Raphaèle Herbin, Pascal Hubert,

Membres représentés : Frédéric Béchet (procuration à Liva Ralaivola), Jacques Liandrat (procuration à Anne Pichon),

Membres invités : Michel Boileau, Denis Lugiez, Lauriane Mulliez (directoire du labex), Mihai Bostan, Victor Chepoi, Isabel Demongodin (représentants des masters), Assia Benabdallah (représentante de la direction de l'I2M en l'absence de Raphaèle Herbin).

1. Approbation du PV du 30/03/2017

2. Informations générales

- La formation continue est toujours en discussion.
- Les comités de suivi sont mis en place, le suivi de thèse devient annuel.
- Le prix de thèse a été accordé à un doctorant de l'I2M.
- Un contrat doctoral inter ED (I2M, ED secondaire), un contrat AMU/CEA (LSIS), et un contrat Doc2AMU (LIF, ED secondaire) ont été obtenus.

3. Budget

Nous avons engagé la quasi-totalité de notre budget (3k pour l'aide à la formation et à la mobilité, 8k pour la diffusion scientifique, 1,5k pour la formation doctorale ECM et CEA). Etant donné qu'une grande partie de notre budget a été consommée pour l'aide à la formation et à la diffusion scientifique nous avons demandé une rallonge au collège doctoral (après la tenue du conseil 2000 euros supplémentaires nous ont été accordés). Une demande nous est faite : 500 euros pour financer le prix du meilleur article jeune chercheur lors du 11ème Colloque sur la Modélisation des Systèmes Réactifs (<http://www.lsis.org/msr2017/>) qui aura lieu sur Marseille du 15 au 17 nov. 2017, colloque co-organisé par le LIF (P.-A. Reynier) et le LSIS (I. Demongodin). Le conseil donne son accord pour une subvention de 500 euros.

4. Formation doctorale et Cours ED

Suite à la visite de l'HCERES et les demandes de beaucoup d'ED les heures de formation CIPE sont désormais incluses dans le CIF et comptent comme heures de formation professionnalisantes.

Il est rappelé que l'exigence des 100H de formation est valable pour tous les doctorants sauf pour ceux qui sont salariés pour une activité non spécifique à la thèse. Les doctorants en thèse CIFRE sont dispensés des 50H professionnalisantes.

Des cours spécifiques ED pouvant accueillir des doctorants, des jeunes chercheurs et des M2 sont désormais possibles, comptabilisés dans le service des enseignants. Une réunion avec le collège doctoral, la direction de l'UFR et les directeurs de départements est prévue le 11 juillet. Nous proposons de renouveler la demande de l'an passé, càd, 2 cours en math, 2 cours en info, de 20H CM chacun. Attention, il faudra également des IP pour les doctorants.

5. Classement des demandes de contrats doctoraux InterED

L'appel d'offres ED 184 et Labex est commun. Nous avons reçu au total 39 dossiers, dont 2 demandes de financement partiel. 25 candidats, pré-sélectionnés par les labos, ont été auditionnés les 15 et 16 juin par un panel représentatif des laboratoires, du labex et de l'ED et composé de 6 personnes. Un compte-rendu de ces auditions a été envoyé aux DU.

Nous disposons cette année de 7 contrats ED et 1/1,5 contrats Labex. Pour rappel sur les trois dernières années nous avons obtenu au total 21 contrats classiques (11 I2M, 5 LIF, 5 LSIS), 5 contrats présidents (5 I2M), 7 contrats Labex (3 I2M, 2 LIF, 2 LSIS).

Le conseil élargi classe 2 dossiers (pour un total de 36+24 mois) pour le Labex et 7 dossiers pour l'ED. Plusieurs listes complémentaires sont établies, une pour chaque contrat du labex, et deux, une en info et une en maths, pour les contrats de l'ED. Trois dossiers sont soumis à arbitrage pour l'attribution d'un contrat sur contingent présidentiel.

La procédure de gestion de la liste d'attente sera la même que celle de l'an passé. Les candidats sur la liste principale seront informés immédiatement et devront renvoyer une attestation d'acceptation d'ici une semaine, càd au plus tard le 7 juillet. La liste des candidats ayant accepté sera transmise à la DRV. Les candidats sur la liste complémentaire seront informés par courrier électronique (avec leur(s) directeur(s) en copie) qu'ils sont sur liste complémentaire. Ils seront

avertis que si un contrat pouvait leur être proposé suite à des désistements, ils seraient contactés par courrier électronique et tenus d'y donner suite sous 8 jours (hormis de la période du 15 juillet au 15 août).

Compte-rendu du conseil de l'ED du 14 décembre 2017

Membres présents : S. Asseum, F. Béchet, M. Daniel, E. Godard, P. Mathieu, M. Ouladsine A. Pichon, L. Ralaivola.

Membres excusés : P. Briet, F. Fagès, P. Ghendrih, R. Herbin, J. Lian-drat, B. Mossé, J. Pinaton

Invités : M. Scholivet

1. Approbation du PV du 29/06/2017

2. Informations générales

- Cette année nous avons eu 43 demandes de soutenance et nous avons à ce jour 22 primo-inscrits et 9 dossiers en attente.
- Mise en place d'une exemption du paiement des droits d'inscription en 4ème année pour les étudiants tardivement inscrits en 1ère année (après janvier).
- Prix de thèse AMU obtenu au titre de l'année 2016 par un doctorant de l'I2M.
- La journée de rentrée a été organisée le 8 novembre par les doctorants.
- Edition des diplômes en anglais. Une demande a été faite au Collège doctoral. Il y a un problème juridique mais une solution sous forme d'annexe au diplôme est à l'étude. A suivre.
- Cours d'ED, deux cours sur service statutaire peuvent être proposés, mais attention pas d'HC possibles et 5 IP de doctorants sont requises. Cette année cela va nous coûter 935 euros sur le budget 2018.

3. Budget

Notre dotation initiale cette année était de 17 000 euros, et nous avons obtenu une rallonge de 2000 euros, et tout dépensé. La répartition des dépenses est environ la suivante :

- Formation doctorale (Versements aux labos) : 1375 (doctorants) + ecoles 2900 (2600 en 2016)
- Aide à la mobilité internationale : 600 (1000 en 2016)
- Aide aux co-tutelles : 1650 (350 en 2016)
- Journées d'animation par et pour les doctorants (journée Pi, fête de la science, réunion de rentrée) : 8000 (7000 en 2016)
- Aide spécifique doctorants : 3100 (reliquat de l'an dernier)

— Fonctionnement : 1320 (1200 en 2016)

Une demande de financement à hauteur de 5000 euros est faite par l'association Piday. La présidente de l'association présente le projet 2018. Le conseil décide d'accorder cette subvention.

4. Suivi de thèse

La désignation des comités de suivi de thèse est maintenant entré dans sa phase de routine. Les comités sont désignés par l'école doctorale sur proposition du ou des directeurs de thèse lors de la 1ère inscription. Les étudiants en 1ère, 2ème et 3ème année ont désormais un comité. Pour rappel ce suivi est annuel et les modalités ont été précisées lors du conseil de mars 2017 (en particulier sont prévus des exposés de plus large audience au sein des laboratoires en 2ème année, et une rencontre avec la direction de l'ED en 4ème année). L'avis du comité est requis par le VP pour toute réinscription à partir de la 3ème année.

5. Financement des thèses à partir de la 4ème année

Les encadrants seront de nouveau alertés sur la nécessité de trouver un financement pour les doctorants qui ont besoin d'une 4ème année. Cette question sera soulevée par les comités de suivi thèse lors de l'entretien au printemps de la 3ème année. Le non financement de la 4ème année sera un élément d'appréciation négatif pris en compte si une 5ème inscription est requise.

6. Inscriptions en 5ème année

Nous avons en 2016/2017

- 30 doctorants en 4ème année (25 l'année précédente) (0 abandons, 5 réinscriptions, 25 soutenances),
- 9 doctorants en 5ème (6 l'année précédente) (6 soutenances, 2 réinscriptions en 6ème année particulières, 1 abandon),
- 2 doctorants en 6ème année (2 abandons).

Cette année les demandes de réinscription ont été groupées pour consultation du conseil. Cette expérience sera renouvelée, mais cette fois la décision sera prise lors d'une réunion du conseil et non pas par email. Qui plus est des informations plus précises seront demandées aux doctorants : liste des publications (acceptées ou soumises), et manuscrit ou au moins des éléments permettant d'évaluer l'état d'avancement de la rédaction.

7. Composition des jurys de thèse

Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité la décision selon laquelle désormais les jurys de thèse de l'ED ne pourront être unisexes. La commission des thèses devra être vigilante sur ce point.

8. Règlement intérieur

La nouvelle version du règlement intérieur est soumise au conseil et approuvée. Les mentions de doctorat (automatique, informatique et mathématiques) sont inchangées. Le conseil de l'ED sera composé de 20 membres, le directeur et le directeur adjoint en feront partie.

9. Le point sur les contrats doctoraux 2017

Au total 13,5 contrats doctoraux ont été attribués (15 en 2016, 19 en 2015) : 7 contrats AMU classiques et 1,5 contrats président (3+1 I2M, 3+0,5 LIF, 1 LSIS), 1 contrat region (I2M), 1 contrat interED (I2M), 3 contrats ENS (2 I2M, 1 LIF). Pas de contrat Labex.

L'offre de contrats AMU-CEA et AMU-DGA est gelée pour 2018.

On ne sait encore combien de contrats nous seront attribués par l'établissement pour le prochain quinquennal. Les modalités de répartition entre ED est en cours de discussion. Le collège doctoral propose de prendre en compte des critères volumétriques (nombre moyen de thèses soutenues par an, potentiel d'encadrement, etc ...), ainsi que des critères de performance (nombre moyen d'abandons par an, durée des thèses pour les doctorants contractuels). C'est encore en discussion, toute proposition est bienvenue. Le conseil suggère de prendre également en compte les données relatives à l'insertion des docteurs.

10. Procédure d'attribution des contrats doctoraux 2018

Si la procédure commune avec le Labex a encore lieu d'être alors elle sera maintenue. Des auditions seront de nouveau organisées. Le calendrier pour les contrats classiques n'est pas encore connu, le calendrier sera similaire à celui de l'an dernier pour les contrats interED.

11. Questions diverses

La demande de rattachement à l'ED de 4 membres de l'INT est acceptée. Pour toute demande d'inscription de doctorant par l'un de ces membres le projet de thèse sera examiné pour s'assurer qu'il relève bien de la discipline informatique.

Compte-rendu du conseil de l'ED du 26 mars 2018

Membres présents : S. Asseum, P. Ghendrih, E. Godard, R. Herbin, J. Liandrat, L. Ralaivola.

Membres excusés : F. Béchet, M. Daniel, P. Hubert, F. Lebon, P. Mathieu, B. Mossé, A. Pichon, J. Pinaton, M. Ouladsine.

Invités : C. Capponi, F. Castell, M. Scholivet

1. Approbation du PV du 14/12/2017

2. Informations générales

- Partenariat AMU-DGA : convention terminée à l'été 2017, une nouvelle convention devrait être mise en place. Partenariat AMU-CEA : en suspend pour cause de problèmes administratifs de co-financement.
- Le classement des bourses région (3 dossiers de notre ED) et contrat handicap (1 dossier de notre ED) a été effectué par le collège doctoral.
- Le nouveau règlement intérieur a été soumis et est en attente d'approbation de la DAJ. Une fois qu'il sera validé le nouveau conseil sera mis en place.
- Une journée Pi, plus modeste que les précédentes mais néanmoins fort réussie avec des interventions de doctorants et jeunes docteurs, a eu lieu à Saint-Charles le 14 mars. Le conseil approuve le virement de 2000 euros à l'association Piday afin de préparer un événement en 2019.
- Il est rappelé que suite à une décision de la CR désormais tout non HDR peut co-encadrer au maximum deux doctorants simultanément.

3. Financement des thèses : seuil et durée

Le conseil décide de relever le seuil de financement pour les thèses à 85% du montant net mensuel du contrat doctoral. A moins que le laboratoire ne complète, un étudiant ayant un financement en dessous de ce seuil ne pourra être inscrit.

De plus il est important que le financement soit assuré pour toute la durée de la thèse, les encadrants doivent s'en préoccuper si nécessaire avant l'été de la 3ème année. Les encadrants seront sensibilisés à cette exigence par les laboratoires et par le comité de suivi de thèse. Le

conseil décide d'interdire l'inscription d'un nouveau doctorant pour tout encadrant qui aurait un doctorant non financé.

4. **Contrats doctoraux AMU**

Le nombre de CD est le même globalement que l'an passé (133 + 31 contrats président). Une nouvelle méthode de calcul nous donnerait exactement 7 contrats, pas de changement. La date limite de remontée des classements est fixée au 5 juillet.

Le labex ne disposant pas de contrat cette année la procédure sera restreinte au conseil de l'ED. Un représentant du Labex sera néanmoins invité lors du conseil effectuant le classement final.

La procédure est similaire à celle de l'année précédente : après réception des dossiers chaque laboratoire sélectionne 8 candidats à auditionner. Les membres du conseil de l'ED sont sollicités pour désigner des personnes qui s'engagent à participer à toutes les auditions afin d'assurer que le quorum (2 représentants de l'I2M, 2 représentants du LIS, 1 représentant de l'ED) est atteint. Les candidats sont invités à présenter le triplet (sujet+candidat+encadrant) en 20mn (10 mn d'exposé, 10 mn de questions), il est souhaitable que les encadrants soient présents. Le pdf des présentations sera envoyé au moins 48H en avance à l'ED. A l'issue des auditions un compte-rendu est envoyé aux laboratoires qui classent leurs candidats. Le classement final des candidats est effectué par le conseil de l'ED.

Dates proposées : date limite de dépôt des dossiers, le 25 mai 2018, auditions les 21 et 22 juin 2018, conseil de l'ED le 3 juillet 2018.

5. **Classement des bourses inter ED**

Il y a au total 61 dossiers déposés (l'an dernier 65), 14 pour notre ED, 8 en ED principale et 6 en secondaire (l'an dernier 4 et 6).

Historique : 2013 251/184 I2M, 2015 184/62 LSIS, 2016 352/184 LIF, 2017 184/62 I2M. Deux dossiers sont pré-sélectionnés par l'ED dans chacune des catégories (ED principale et secondaire), à chaque fois un pour l'I2M et un pour le LIS.

6. **Questions diverses**

Le conseil approuve le fait que les doctorants en fin de thèse qui refusent de se soumettre à un suivi de thèse soient informés qu' aucune réinscription ne sera autorisée et qu'ils doivent soutenir avant décembre 2018.

Ordre du jour du conseil de l'ED du 3 Juillet 2018

Membres présents : Mohammed Al Kharaz, Mélodie Andrieu, Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Fabienne Castell, Nadia Creignou, Philippe Ghendrih, Emmanuel Godard, Pascal Hubert, Moustapha Ouladsine, Kai Poutrain, Manon Scholivet, Aurélien Velleret,

Membres excusés : Julia Charrier, Jacques Pinaton.

Membres représentés : Dimitri Ara (procuration à Fabienne Castel), Cécile Capponi (procuration à Nadia Creignou)

Membres invités : Marc-Emmanuel Bellemare, Olivier Ramaré (participants aux auditions), Thierry Gallouët.

1. Approbation du PV du 26/03/2018

2. Informations générales

- Bienvenue au nouveau conseil.
- Le point sur les contrats doctoraux obtenus cette année : une bourse région (LIS, une sur 3 demandes), une bourse inter-ED (I2M), un contrat Doc2AMU pour lequel la candidate retenue s'est désistée (LIS).
- Le prix de thèse a été accordé à un doctorant de l'I2M.
- Finances : il reste environ 8000 euros, sont prévus 2000 euros fête de la science, 1000 d'heures complémentaires.

3. Modification du suivi de thèse

Nous proposons une modification du suivi de thèse (jusqu'à présent un peu hétéroclite selon les années) : un comité de suivi est désigné lors de la première inscription. Il rencontre le doctorant une fois par an, son avis est requis pour toute réinscription. En 4ème année une alerte est donnée à l'ED au cas où une 5ème inscription est envisagée, auquel cas la direction de l'ED participe à l'entretien de suivi de thèse. En parallèle à ce suivi et pour répondre à une demande des doctorants les laboratoires sont incités à organiser une journée pour les doctorants, moment de rencontre et d'échanges (et non d'évaluation) au cours duquel les doctorants de 2ème année pourraient faire un exposé sur l'avancement de leurs travaux devant une plus grande audience. Une telle journée est organisée le 12 juillet par le LIS, ils nous feront un retour d'expérience. L'ED pourrait participer financièrement.

4. Formation doctorale et Cours ED

La procédure pour intégrer des cours d'ED dans le service des enseignants-chercheurs s'est un peu éclaircie. Pour notre ED nous pouvons demander la création de 2 cours de 24H eqvt TD chacun. Ces cours ne peuvent être comptabilisés dans le service des enseignants que sous les conditions suivantes : il est nécessaire d'avoir au moins 5 IP de doctorants (les étudiants de Master 2 ne peuvent s'y inscrire officiellement), l'enseignant doit appartenir à l'UFR de sciences et ne doit pas faire d'HC. Nous avons fait un appel à propositions qui court jusqu'au 13 juillet. Dans le cas où plus de deux cours seraient proposés le conseil devrait en choisir deux.

5. Classement des demandes de contrats doctoraux

Il est rappelé que lors du conseil de mars 2018 il a été décidé de ne pas permettre l'inscription de nouveaux doctorants avec un encadrant ayant des doctorants non financés (les doctorants dont la soutenance est programmée ne sont pas pris en compte). Cette décision a été prise dans l'intérêt des doctorants, dans le but de sensibiliser les encadrants à l'importance d'assurer un financement pour toute la durée de la thèse. Pour la bonne information des candidats il sera indiqué sur le prochain appel d'offres que les encadrants sont soumis à cette règle et qu'ils ne peuvent pas dépasser un total de 300% d'encadrement.

Nous avons reçu 25 dossiers (15 I2M, 9 LIS, 1 LIS-I2M). Parmi eux 16 candidats, pré-sélectionnés par les labos, ont été auditionnés les 21 et 22 juin par un panel représentatif des laboratoires, composé de 6 personnes. Un compte-rendu de ces auditions a été envoyé aux DU. Une audition a été faite par visio-conférence et par téléphone dans des conditions difficiles. Il sera désormais demandé aux candidats de signaler dès le dépôt des dossiers si une audition par visio est nécessaire. Nous disposons cette année de 7 contrats AMU et nous pouvons déposer des demandes pour des contrats sur contingent présidentiel. Pour rappel sur les trois dernières années nous avons obtenu au total 28 contrats classiques (14 I2M, 8 LIF, 6 LSIS), 6,5 contrats présidents (6 I2M et 1/2 LIS), 7-8 contrats Labex (3 I2M, 2 LIF, 2 LSIS, 2/3 CPT).

Le conseil classe 7 dossiers pour l'ED. Deux listes complémentaires sont établies, une LIS et une I2M. Quatre dossiers sont soumis à arbitrage pour l'attribution d'un contrat sur contingent présidentiel (après le conseil, en fait seuls deux dossiers rendus à temps le sont).

Gestion de la liste d'attente. La procédure sera la même que celle de l'an passé.

6. Questions diverses

Renouvellement de la commission des thèses et la commission des finances. Nous allons demander aux membres s'ils souhaitent continuer et remplacerons seulement ceux qui le souhaitent.

A la demande de Jacques Pinaton un point sera fait lors du prochain conseil sur les bourses CIFRE.

Compte-rendu du conseil de l'ED du 19 décembre 2018

Membres présents : M. Al-Kharraz, M. Andrieu, S. Asseum, C. Capponi, F. Castel, N. Creignou, P. Ghendrih, E. Godard, J. Liandrat, M. Scholivet, A. Velleret.

Membres excusés : F. Béchet, J. Charrier, P. Hubert, M. Ouladsine, J. Pinaton, K. Poutrain.

Invité : T. Galloüet

1. Approbation du PV du 03/07/2018

2. Informations générales

- La composition de la commission des thèses reste inchangée, dans la commission des finances Marc Daniel est remplacé par Marc-Emmanuel Bellemare.
- Le point sur les finances : la dotation 17K n'a pas été dépensée dans son intégralité, il reste environ 6K. Ceci est dû au fait que cette année nous avons été moins sollicités par les doctorants pour des activités de diffusion et vulgarisation scientifiques. L'aide à la formation s'élève à environ 6K, ce qui est trois fois plus que l'an passé. Nous avons aidé à hauteur de 1000 euros des co-tutelles et la mobilité d'un doctorant pour 350 euros.
- Réinscriptions en 5ème année et plus : 6 demandes cette année. Parmi les 7 demandes faites en 2017, 4 ont soutenu leur thèse en 2018 et 3 ont abandonné.
- Le suivi de thèse est mis en place, c'est encore un peu difficile mais globalement très positif. Il serait souhaitable que les suivis aient lieu avant l'été et l'ED enverra des messages en ce sens. Le conseil décide que ce suivi est requis pour les candidatures sur les postes d'ATER, la direction de l'ED se charge d'en informer les départements.
- Abandons : la direction de l'ED s'inquiète sur le nombre important d'abandons cette année, à tous les niveaux d'avancement de la thèse, également parmi les doctorants bénéficiant de contrats doctoraux. Un membre du conseil fait remarquer que cela semble être une tendance générale, le contrat doctoral est considéré comme un contrat précaire comme un autre, l'incertitude de l'après pèse également.

3. Nomination de deux nouveaux membres du conseil

Pour compléter notre conseil il nous manque deux membres extérieurs, choisis parmi les personnalités qualifiées dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés. Le conseil décide de nommer Thomas Peel (ancien doctorant de l'ED 184, directeur général de EURA NOVA) et Romain Gemignani (Chef de projets, ENEDIS).

4. **PhD programm**

La politique de l'ED sur la formation reste inchangée. Nous demandons aux doctorants de suivre 50H de formation disciplinaire à choisir parmi les cours de M2 d'AMU ou d'autres universités, et les écoles de jeunes chercheurs. En ce qui concerne les 50H pré-professionnalisantes, ils peuvent faire leur choix dans le catalogue de formations offertes par le collège doctoral, mais également participer à des événements tels la SEME et le forum emploi maths. Le "PhD programm" proposé par l'LCB sera également proposé comme alternative aux doctorants qui ont un sujet inter-disciplinaire en lien thématique avec l'ILCB (<http://www.ilcb.fr/>)

5. **Animation de l'ED**

L'ED encourage et soutient les doctorants et les laboratoires dans l'organisation d'une journée qui leur est consacrée. Pour l'I2M, cette journée aura lieu mercredi 27 février 2019, pour le LIS elle a eu lieu début juillet. Certains doctorants élus recommandent néanmoins que la journée de rentrée de l'ED soit maintenue, car elle réunit les doctorants des deux laboratoires et apporte des informations complémentaires, notamment sur les activités possibles de diffusion scientifique et la vie associative". Ce qui semble le plus intéressant serait de pouvoir constituer un réseau, de pouvoir inviter des anciens qui présentent leurs parcours, en particulier des alternatives aux carrières académiques. La direction de l'ED va se rapprocher des commissions doctorants du LIS et de l'I2M pour se coordonner.

6. **Augmentation des frais d'inscriptions pour les étrangers hors UE**

A l'unanimité moins une abstention le conseil se prononce pour l'écriture d'une motion contre l'augmentation des frais d'inscriptions pour les étrangers hors UE (ceux-ci représentent environ 30 % de l'effectif de l'ED). Cette motion est envoyée à la présidence.

7. **Questions diverses** Un représentant doctorant fait remarquer une anomalie dans la procédure d'inscription. Pour pouvoir s'inscrire en 5ème année ou plus, un doctorant doit soumettre son dossier au VP recherche. Ce dernier peut refuser cette inscription, alors que pour soumettre son dossier le doctorant a dû s'acquitter de la CVEC. La direction de l'ED soulèvera ce problème au sein du collège doctoral. Réponse obtenue a posteriori : en cas de refus d'autorisation d'inscription le doctorant peut se faire rembourser sur le site dédié à la CVEC, il devra fournir une attestation de non réinscription que lui délivrera la scolarité.

Compte-rendu du conseil de l'ED du 27 Juin 2019

Membres présents : Mélodie Andrieu, Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Cécile Capponi, Nadia Creignou, Romain Gemignani, Philippe Ghendrih, Emmanuel Godard, Jacques Liandrat, Mustapha Ouladsine, Manon Scholivet.

Membres excusés : Mohamed Al-Kharaz, Fabienne Castel, Julia Charrier, Pascal Hubert, Thomas Peel, Jacques Pinaton, Aurélien Velleret.

Membres invités : Benjamin Audoux, Stéphane Ayache, Isabel Demongodin, Michel Mehrenberger, Pierre Pudlo (participants aux auditions), Thierry Gallouët, Laurent Régnier (représentant direction I2M) .

1. Approbation du PV du 19/12/2018

2. Informations générales

- Le point sur les contrats doctoraux obtenus cette année : deux bourses région (2 LIS sur 3 demandes, 2 LIS, 1 I2M), une bourse inter-ED (1 LIS, sur 10 demandes, 7 LIS et 3 I2M), trois bourses CIFRE.
- Le prix de thèse : deux candidats de l'I2M ont été proposés, en ne classant pas les candidats. La commission recherche en a sélectionné un seul.
- Finances : cette année seulement la moitié de ce que nous avons dépensé l'an dernier, soit 5 K, nous a été versée (contre les 18K habituels). Nous avons tout dépensé et attendons le versement du complément (5K ont été versés en juillet).

3. Suivi de thèse et journées des doctorants

Les doctorants ont été contactés pour leur rappeler que leur suivi de thèse annuel était à faire de préférence avant l'été. La direction de l'ED recueille tous les comptes-rendus et le cas échéant fait un suivi plus rapproché pour certains étudiants. Pour la première fois le suivi de thèse des 4èmes années est laissé aux comités de suivi. Processus qui sera à évaluer.

Le conseil décide que désormais les suivis de thèse seront organisés en deux temps, l'un avec le directeur de thèse et l'autre sans. Les doctorants et les enseignants-chercheurs seront informés de cette nouvelle modalité, qui sera également indiquée sur le site web.

Nous avons rappelé l'obligation de financement, et rappelons aux encadrants que toute personne encadrant une thèse qui n'est pas (plus) financée ne peut inscrire un nouvel étudiant.

Les laboratoires vont renouveler, voire pérenniser, leur expérience de journée des doctorants au cours desquelles les doctorants de 2eme année présentent leurs travaux. L'éventualité d'une journée commune aux deux labos est évoquée.

4. Classement des demandes de contrats doctoraux

Discussion sur les dates de l'attribution des contrats doctoraux, est-ce trop tard ou pas? La date a été avancée d'une semaine cette année. Il semble difficile de faire mieux étant donné que l'évaluation des mémoires de M2 est un élément important.

Discussion sur l'AAP IA de l'ANR qui va proposer 200 contrats doctoraux en co-financement sur la période 2020-2024, et 100 contrats CIFRE. La coordination sera assurée au final par le VP recherche, le directeur du collège doctoral et Mustapha Ouladsine. Ils s'appuieront sur les instituts. Il s'agit de déposer une dizaine de projets, respectant de préférence les axes stratégiques nationaux de l'IA. Les délais sont très courts, la date limite de dépôt des projets est le 13 septembre. Les co-financements seront à chercher auprès d'Archimède, d'Amidex et d'autres instituts. Le contingents classique de contrats doctoraux est à préserver étant donné son faible volume.

Nous avons reçu au total 22 dossiers (25 l'an passé). Les labos ont pré-sélectionné 16 candidats, 14 ont été auditionnés les 19 et 20 juin par un panel représentatif des laboratoires et de l'ED, composé de 7 personnes. Un compte-rendu de ces auditions a été envoyé aux DU.

Nous disposons cette année de 7 contrats AMU et nous pouvons déposer des demandes pour un contrat présidentiel.

Pour rappel sur les quatre dernières années nous avons obtenu au total 28 contrats classiques (13 I2M, 15 LIS) et 7,5 contrats présidents (6 I2M et 1,5 LIS).

Le conseil classe 7 dossiers pour l'ED. Deux listes complémentaires sont établies, une LIS et une I2M. Sept dossiers sont soumis à arbitrage pour l'attribution d'un contrat sur contingent présidentiel.

La gestion de la liste d'attente sera la même que celle de l'an passé. Les candidats sur la liste principale seront informés immédiatement et

devront renvoyer une attestation d'acceptation d'ici une semaine, c ad au plus tard le 5 juillet. Les candidats qui ont des doutes (notamment ceux qui ont besoin d'un d elai) seront invit es   contacter l'ED. La liste des candidats ayant accept e sera transmise   la DRV.

Les candidats sur la liste compl ementaire seront inform es par courrier  lectronique (avec leur(s) directeur(s) en copie) de leur rang sur la liste compl ementaire. Ils seront avertis que si un contrat pouvait leur  tre propos e suite   des d esistements, ils seront contact es par courrier  lectronique et tenus d'y donner suite sous 8 jours.

A posteriori, le pr esident a accord e un seul contrat doctoral, au candidat (LIS) class e 2 eme sur notre liste au pr etexte que le premier candidat (I2M) n'avait pas une mention au master suffisante (mention AB, voire B souhait e).

5. Questions diverses

Le repr esentant de l'I2M sugg ere que le responsable de la commission doctorale de l'I2M soit invit e du conseil. La direction de l'ED invite ce responsable   participer aux auditions, il est jug e pr ef erable d'inviter les personnes ayant particip e aux auditions.

Compte-rendu du conseil de l'ED du 15 novembre 2019

Membres présents : Mohamed Al-Kharaz, Sonia Asseum, Assia Benabdallah, Fabienne Castel, Nadia Creignou, Romain Gemignani, Philippe Ghendrih, Emmanuel Godard, Jacques Pinaton, Manon Scholivet, Aurélien Velleret

Membres excusés : Mélodie Andrieu, Frédéric Béchet, Cécile Capponi, Pascal Hubert, Jacques Liandrat, Mustapha Ouladsine, Thomas Peel, Kai Poutrain.

Membre invité : Thierry Gallouët.

1. Approbation du PV du 27/06/2019

2. Nomination d'un nouveau membre du conseil

Suite à la démission de Julia Charrier, la direction de l'I2M a proposé la candidature d'Assia Benabdallah, qui a été approuvée par le conseil de l'ED par consultation électronique. Nous souhaitons donc la bienvenue à Assia.

3. Informations générales

- Commission des thèses : Liva Ralaivola est remplacé par Frédéric Béchet.
- Première thèse en VAE. Soutenance prévue le 17 décembre. Frais de soutenance pris en charge par l'ED (900 euros).
- Le point sur les finances : la dotation a été versée en deux fois, à chaque fois la moitié de ce qui avait été dépensé l'année dernière (soit 10k au total). Nous avons dépensé cette année pour le moment un peu plus de 7k. Aide à la formation 3710, (moins que l'an dernier 5700) co-tutelles 700, journée I2M 1000, festival CEA 500, 13 mn jeunes chercheurs 1000, divers 500.
- La journée des doctorants s'est tenue le 31 octobre au LIS. Les doctorants de l' I2M sont sollicités par la direction du labo pour renouveler cette journée. Les doctorants jugent ces journées intéressantes, elles permettent de rencontrer des étudiants de différents sites et de discuter avec d'anciens doctorants. Désormais une aide financière sera demandée à l'ED par les organisateurs, à la fois côté LIS et côté I2M.
- Les effectifs depuis quelques années sont en déclin, dans les deux laboratoires. Le nombre d'abandons est non négligeable, à tous

les niveaux, pour des motifs le plus souvent personnels (sauf les CIFRE).

4. **Demande de rattachement à notre ED**

Demande de rattachement d'un ingénieur de recherche au CEA Cadarache, HdR en informatique. Avis favorable du conseil de l'ED. La demande doit être désormais instruite par le collège doctoral. Demande validée par le collège le 9 décembre.

5. **Inscriptions en 5ème année et plus, et abandons**

Cette année cinq demandes sont déposées. Les dossiers ont été transmis au conseil et sont examinés lors du conseil. Un avis favorable motivé est fourni par le conseil pour chacun des dossiers.

6. **Contrats doctoraux et divers AAP**

Quelles procédures pour chacun des AAP.

Région (classement février) : soutien et classement des projets par le conseil, avant classement du collège. En 2019 nous avons trois projets, deux projets LIS retenus. Classement à faire en février 2020.

InterED (classement avril, auditions mai) : il nous faut transmettre deux projets en ED primaire et deux en ED secondaire. Choix fait par le conseil. Les classements s'appuient sur l'avis des laboratoires (et donc la qualité des dossiers) et le respect de l'équilibre entre les deux labo. Pas vraiment de discussion avec les autres ED. Suivent une réunion du collège pour décider les quatorze candidats qui seront auditionnés, puis une journée d'auditions et décision (Thierry Gallouët en 2019).

Contrats doctoraux ED : procédure mutualisée avec Archimède pour le dépôt des dossiers et les auditions. On aura sept contrats ED et éventuellement un (ou deux) contrat président. Pour Archimède on attend entre trois et cinq contrats (en partie fléchés IA).

Calendrier prévisionnel 2020 commun avec Archimède avec prises de décision non simultanées :

- fin avril, date limite de dépôt des dossiers (transmission aux labos début mai).

- mi-mai : liste des candidats à auditionner donnée par les labos (deux fois plus de candidats auditionnés que de postes en ce qui concerne l'ED).

- fin juin, classement des labos et finalement de l'ED pour les contrats ED.

Le calendrier précis sera communiqué par l'ED et Archimède en février. Organisation des auditions : trois représentants de chaque labo participent à l'ensemble des auditions, ainsi que la direction d'Archimède et la direction de l'ED. Ils transmettent un avis sur chaque candidat aux labos. Les auditions sont reconnues comme étant importantes, le LIS souhaiterait des avis plus tranchés de la commission. Ce n'est pas facile. L'organisation d'auditions joue déjà très efficacement le rôle de filtre.

7. Questions diverses

- ENEDIS Marseille va ouvrir une structure IA appliquée aux problématiques de ENEDIS, avec à la clef des thèses CIFRE.
- L'institut Archimède démarche les étudiants de licence et de master pour favoriser l'information sur les thèses.
- Les doctorants soulèvent le problème (récurrent) du délai de paiement des premiers salaires qui est problématique. Ce problème sera remonté à la DRH mais semble difficile à régler, peut-être faut il insister sur le versement d'avances sur salaire.
- Les doctorants suggèrent que :
 - La date limite des inscriptions soit indiquée sur page web (fait).
 - Le nom des représentants des doctorants au conseil de l'ED soit indiqué sur la page web (fait).
 - Un mail à tous soit envoyé pour donner l'information sur les représentants des doctorants, et pour inciter à s'inscrire sur la liste de diffusion (fait).
 - Une version en anglais de la page web soit créée (la direction promet de s'en occuper).
- Les doctorants font remarquer que le séminaire des doctorants est un peu en perte de vitesse. La direction de l'ED va proposer aux organisateurs un soutien financier.

Ordre du jour du conseil de l'ED du 2 Juillet 2020

Membres présents : Mohamed Al-Kharaz, Mélodie Andrieu, Sonia Asseum, Assia Benabdallah, Frédéric Béchet, Fabienne Castel, Nadia Creignou, Romain Gemignani, Emmanuel Godard, Jacques Liandrat, Mustapha Oulad-sine, Thomas Peel, Manon Scholivet, Aurélien Velleret.

Membres excusés : Dimitri Ara, Cécile Capponi, Philippe Ghendrih, Pascal Hubert.

Membres invités : Benjamin Audoux, Thierry Gallouët, Xavier Rouleau, Yann Vaxès.

1. Approbation du PV du 15/11/2019

2. Informations générales

- Une journée de rentrée des doctorants a été organisée en janvier. Romain Gemignani y a fait un exposé très intéressant et nous l'en remercions. Peu de doctorants ont participé, mais un des représentants doctorants nous encourage néanmoins à persévérer.
- Confinement et doctorants : le confinement a été difficile mais l'ED est restée en contact avec tous les doctorants.
- Prolongation éventuelle des contrats doctoraux : une procédure de recensement est en cours via ADUM. Les décisions dépendront des financeurs.
- Le prix de thèse : Deux candidates, une de l'I2M et une du LIS, ont été proposées, en ne classant pas les candidates.
- Finances : Nous n'avons pas reçu grand chose, 7261 euros (le reste ne devait être versé que si tout avait été dépensé avant le 15 juin), nous avons seulement dépensé 1000 euros.

3. Suivi de thèse et journées des doctorants

Les doctorants ont été contactés pour leur rappeler que leur suivi de thèse annuel était à faire de préférence avant l'été. La direction de l'ED recueille tous les comptes rendus et le cas échéant fait un suivi rapproché pour certains étudiants. Pour la première fois il est demandé que les suivis de thèse soient organisés en deux temps, une partie de l'entretien en présence du directeur de thèse, l'autre sans.

Les laboratoires renouvelleront probablement leur expérience de journée des doctorants au cours desquelles les doctorants de 2eme année présentent leurs travaux. Pour le LIS c'est prévu en septembre 2020, l'I2M a du

mal à motiver des doctorants à prendre cet événement en charge. Les laboratoires peuvent nous solliciter financièrement pour l'organisation de ces journées. A l'avenir il serait préférable pour l'ED que nous puissions verser l'argent aux labos entre janvier et mai, car notre budget dépend de ce que nous avons dépensé mi-juin.

4. Contrats doctoraux

Le point sur les contrats doctoraux obtenus cette année : aucun dossier région déposé, dommage car c'est un des guichets les moins sélectifs. En inter-ED 3 dossiers ont été retenus pour les auditions, et un attribué au final, LIS en secondaire. *Après le conseil, suite à un désistement un second contrat avec l'I2M en secondaire est attribué. Nous avons également été informés que 5 contrats ENS avaient été attribués à notre ED (4 I2M, 1 LIS).*

Nous disposons cette année des 7 contrats AMU traditionnels, 1 contrat Archimède volet général, et un contrat président qui cette année exceptionnellement est d'ores et déjà ajouté à notre dotation.

Nous avons reçu au total 36 dossiers (22 l'an passé), les candidatures sont de nouveaux à la hausse après deux années de baisse. Les labos ont pré-sélectionné chacun 9 candidats, soit 18 candidats au total, 17 ont été auditionnés par visio les 3 et 4 juin par les directions de l'ED et d'Archimède. Aucun problème n'a été signalé, des personnes ayant assisté à toutes les auditions ont participé au classement au sein des laboratoires.

Suite à deux désistements (une au LIS avant les auditions, et une à l'I2M après) les deux laboratoires ont classé 8 candidats.

Pour rappel ces cinq dernières années nous avons obtenu chaque année 9 contrats (dont 2 présidents), sauf l'an dernier 8 seulement (un seul président). Sur les 5 dernières années nous avons donc obtenu 44 contrats qui ont été équitablement distribués dans les deux laboratoires (22 en maths dont 5 présidents, 22 en info-auto dont 3 présidents). Cette année il est décidé d'attribuer 5 contrats à l'I2M et 4 contrats au LIS.

La procédure sera la même que celle de l'an passé. Les candidats sur la liste principale seront informés immédiatement et devront renvoyer une attestation d'acceptation d'ici une semaine, c'est-à-dire au plus tard le 9 juillet. La liste des candidats ayant acceptés sera transmise à la DRV. Il y a deux listes d'attente, une en math, une en info. Les candidats sur

la liste complémentaire seront informés par courrier électronique (avec leur(s) directeur(s) en copie) de leur rang sur la liste complémentaire. *Après le conseil, un seul candidat du LIS, étranger, s'est désisté et a été remplacé par le premier sur la liste d'attente qui a accepté le contrat.*

5. **Questions diverses**

Les doctorants font part de leur inquiétude sur la protection des données personnelles sur ADUM et appellent à la vigilance. Il est en particulier noté que le nom de la personne responsable des données n'est pas indiqué. La direction de l'ED va faire part de ces inquiétudes au collège doctoral qui est responsable de la relation avec ADUM. *Fait lors de la réunion du collège doctoral du 15 juillet 2020..*

Compte-rendu du conseil de l'ED du 16 décembre 2020

Membres présents : Mohamed Al-Kharaz, Mélodie Andrieu, Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Assia Benabdallah Fabienne Castel, Nadia Creignou, Emmanuel Godard, Jacques Liandrat, Mustapha Ouladsine, Thomas Peel, Jacques Pinaton, Manon Scholivet, Aurélien Velleret.

Membres excusés : Philippe Ghendrih

Membres invités : Thierry Gallouët

1. Approbation du PV du 02/07/2020

2. Informations générales

- le point sur les finances : Un premier versement de 7261 euros a été fait en janvier avec promesse de versement supplémentaire en cas de dépense avant juin. On n'a que très peu dépensé, 650 euros de missions doctorants et achat de matériel pour Sonia (environ 1500 euros).
Une promesse de 1000 euros a été faite à Bruno Torresani pour l'organisation d'une école de jeunes chercheurs au CIRM en 2021.
- Inscriptions en 5^{ème} année et plus : Cette année 6 demandes (dont une en 6^{ème} année), 2 soutenances sont déjà programmées. Une seule demande I2M dont la soutenance est programmée. Au LIS deux co-tutelles.
On a cette année 2 abandons.
- Prix de thèse : deux femmes de notre ED ont obtenu le prix de thèse 2019.
- Charte de publication manuscrit de thèse, nous devons vérifier que le manuscrit respecte la charte AMU avant de transmettre la demande de soutenance. Il faut en avertir les doctorants, c'est sur la page web à jour. On demandera lors de la validation du jury le fichier pdf de la thèse (même non fini) pour vérifier que le bon format est utilisé. L'information sera également communiquée lors des suivis de thèse.
- Evaluation HCERES prévue en février 2022 avec rendu des dossiers en juin 2021. Nous avons appris depuis la réunion que cela était décalé d'un an. Thierry et Nadia iront donc jusqu'à la fin de leur mandat, septembre 2023
- Evolution dans les dossiers pris en charge par la CR.

- Ce qui passe de la CR aux ED (recap global par le CD et appel au CD en cas de doute).
 - dispenses de master : instruites par les ED sur la base de critères communs. Mode opératoire proposé : un rapporteur choisi par le conseil puis avis du conseil.
 - co-tutelles et avenants. Mode opératoire proposé : c'est très technique, vérifié par la direction de l'ED en lien avec la DRI. Le conseil sera consulté en cas de difficulté. Avis du CD sur présentation du dossier directeur d'ED.
 - Modifications de sujets de thèses ou d'encadrants : au niveau de l'ED. Mode opératoire proposé : traité par la direction de l'ED qui pourra solliciter le conseil en cas de difficulté. Si les modifications sont importantes l'ED pourra solliciter l'arbitrage du CD.
- Ce qui passe de la CR au CD (soumission au directeur du CD, voire du conseil si problème) :
 - rapporteurs de thèse non HDR
 - soutenance de thèse
 - inscription en 5+

3. Situation des doctorants en période de covid

Plusieurs doctorants font face à des souffrances psychologiques. Cela a été reconnu comme un vrai sujet au niveau européen, les jeunes doctorants ont un taux de problèmes psychologiques six fois supérieur à la moyenne observée dans leur classe d'âge. Ce constat a été remonté au niveau du CD. L'ED communique et continuera à communiquer avec les encadrants en leur demandant d'être particulièrement attentifs, de contacter leurs doctorants régulièrement, et de vérifier que leur équipement informatique est approprié.

La situation est difficile pour les doctorants en 1ère année qui souffrent d'isolement. La direction de l'ED organisera en janvier une réunion zoom à leur intention afin de les fédérer un peu.

Au total sept demandes de prolongation de contrat AMU ont été faites. Sept ont été accordées (pour une durée de un ou deux mois comme les doctorants avaient demandé), mais une n'a pas pu être acceptée car l'information a été trop tardive. Le cas d'un financement mixte Amidex-CNRS est en cours d'examen.

4. Contrats doctoraux et divers AAP

En plus des AAP habituels nous seront peut-être concernés par un projet européen Cofund soumis dans lequel l'IA apparaît comme axe stratégique. Des contrats Doc2amu (en lien avec les instituts) n'ont pas encore été attribués et seront donc remis en jeu cette année. A titre d'information sur 12 contrats distribués en 2020, 6 l'ont été pour notre ED (5 LIS, 1 INT), 2 avec Archimède, 2 Marseille Imaging et 2 IA Santé. Un contrat à l'ED 62 est co-encadré par un membre de l'I2M.

Région : Dépot des dossiers le 08/02, le conseil de l'ED devra transmettre son classement au CD au plus tard le 23/02/21. Il est rappelé que la taux d'encadrement des encadrants est un élément d'appréciation important.

InterED : Cette année 46 projets au total (en baisse, 65 en 2017), 11 projets de l'ED 184 (stable). Trois de nos projets ont été retenus pour les auditions, et les deux en secondaire ont obtenu un contrat 463/184 et 353/184.

En 2021 il y aura 10 contrats Inter-ED (et non pas 7). Il nous faut transmettre deux projets en ED primaire et deux en ED secondaire. Choix fait par le conseil. Les classements se sont appuyés sur l'avis des laboratoires (et donc la qualité des dossiers et le respect de l'équilibre entre les deux labos). Pas vraiment de discussion avec les autres ED. Suivent une réunion du collège pour décider les 20 candidats qui seront auditionnés, puis des journées d'auditions et décision. Le calendrier sera similaire à celui de l'année précédente (AAP le 20/01, dépôt des dossiers 06/03, classement des ED 09/03-20/03, 30/03 sélection du CD, fin mai proposition de candidats, mi-juin 2 ou 3 jours d'auditions).

Contrats doctoraux ED : a priori 7 contrats, quid des contrats présidentiels? Procédure combinée avec Archimède qui fournira un contrat générique.

Ebauche de calendrier (sera fixé mi-février) :

- début mai, date limite de dépôt des dossiers
- début juin, liste des candidats à auditionner donnée par les labos (les labos ont besoin d'au moins un mois)
- mi-juin, auditions
- fin juin, classement des labos (les labos ont besoin de 2 ou 3 semaines)

— début juillet, conseil de l'ED pour classement final.

Auditions de 16 candidats (8 par labo), avec 3 représentants de chaque labo participant à l'ensemble des auditions.

5. **Questions diverses** Le directeur du LIS réitère sa demande d'accès à ADUM, ce qui lui est refusé sous prétexte de confidentialité des données. La direction de l'ED contactera de nouveau la direction du CD à ce propos.

Les doctorants souhaiteraient que des cours de type “from learning to data science” soient mis en place lors de la rentrée 2021-2022.